



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFEMONT

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

ARRETE DU MAIRE

CANTON
DE
DOMONT

**Permis de stationnement
- rue Jean-Baptiste Clément -**

2023-004

Le Maire de la commune de Bouffémont,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande formulée par l'association « Les Vieux Pneus de Bouffémont » visant au rassemblement de véhicules anciens tous les 3^{èmes} dimanche de chaque mois ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des participants et du public ;

ARRÊTE :

Article 1 : Tous les 3^{èmes} dimanche de chaque mois, jusqu'au 31 décembre 2023, l'association « Les Vieux Pneus de Bouffémont » est autorisée au rassemblement de véhicules anciens, de véhicules de prestige et de youngtimers.

Article 2 : Cette manifestation nécessitera les dispositions suivantes :

- stationnement : interdiction de stationner sur le parking du centre culturel 1 rue Jean-Baptiste Clément tous les 3^{èmes} dimanche de chaque mois de 8h à 13h.

- sécurité : le permissionnaire prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants et du public.

Article 3 : La fourniture, la mise en place et l'entretien des panneaux de signalisation sont à la charge du permissionnaire.

Article 4 : L'association « Les Vieux Pneus de Bouffémont » est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Mme la Directrice Générale des Services, Mme la Directrice des Services Techniques, le Commandant de brigade de la gendarmerie de Domont, et les Agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bouffémont, le 20 janvier 2023

Le Maire
Michel LACOUX

